

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle : Approbation des procès-verbaux des séances du conseil communautaire du 11/04/2026, du 23/ 04/ 2026 et du 13 mai 2026

Séance du 30/05/2026 Délibération n°47

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 25
Absents : 14
Votants : 32
- dont « pour » : 32
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest (3CO), régulièrement convoqué le 19 mai 2026, s'est réuni le samedi 30 mai 2026 à 08 heures au PER à Coconi, sous la présidence de Monsieur MADI OUSSENI Mohamadi.

Étaient présents :

M. ABDALLAH Antoine, Mme ABDALLAH Rahadati, M. ABDOU Lahadji , M. ABDOU Mouayad, Mme ABDOURAHAMANE Céline, M. ALIDINA Assani Chaka, M. ALLAOUI Mohamed, Mme BACAR Antufiat Said, Mme BACO MARI Hadidja, M. BOINA M'ZE Salim, M. CHANRANI Daoudou, M. GODESSA Mouhamadi, M. IBRAHIMA Amdoulhanyou, M. ISSILAMOU Hamada, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MDALLAH Anlamati, Mme MLOI Siti Ladhati, Mme MOHAMEDI Rayssa, M. MROIVILI Saifilahi, Mme NAKIDI Mounafati, Mme OILADI Soioumati, M. SOUMAILA Abdallah, Mme TOIBIB Hifadhi, Mme YSSOUFFI Hadia.

Étaient absents :

M. AMBDI Youssouf, M. IBRAHIM Abdel-Lattuf, M. IBRAHIMA Said Maanrifa, Mme KALIHINI Ankidati, M. ABDALLAH Houssamoudine, M. MADI Issoufi.

Étaient Absents représentés :

- Mme MADI-ASSANI Bibi Hadidja ayant donné procuration à M. SOUMAILA Abdallah ;
- Mme ATTIBOU Zainati ayant donné procuration à M. ALLAOUI Mohamed ;
- Mme MOHAMED Zainaba ayant donné procuration à Mme MOHAMEDI Rayssa ;



- M. MIKIDADI Madihali ayant donné procuration à Mme MDALLAH Anlamati ;
- M. BACAR Hamadi ayant donné procuration à M. MADI OUSSENI Mohamadi ;
- Mme SALIM Anziza ayant donné procuration à M. ABDALLAH Antoine ;
- M. ANRIFADJATI Anli ayant donné procuration à Mme MAHAMOUDOU Laouia ;
- Mme FARSI Chantal ayant donné procuration à M. BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ABDOU Lahadji

VU la convocation du 15 avril 2026 adressée à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire ;

VU les procès-verbaux établis à l'issue des séances du Conseil Communautaire du 11 avril 2026, du 23 avril 2026 et du 13 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L. 5211-1 du même code, dispose que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est soumis à l'approbation du conseil lors de la séance suivante ;

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances du 11 avril 2026, du 23 avril 2026 et du 13 mai 2026 ont été établis conformément aux prescriptions légales et retrace fidèlement les débats, délibérations et votes intervenus au cours de ces séances ;

CONSIDÉRANT que ces documents ont été mis à disposition des conseillers communautaires dans les conditions requises préalablement à la présente séance ;

Le conseil communautaire, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité ;

Décide

- L'approbation des procès-verbaux des séances du conseil communautaire du 11 avril 2026, du 23 avril 2026 et du 13 mai 2026 tels que joints en annexe à la présente délibération.

**Fait et délibéré le 30/05/2026
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO

Signé par : Mohamadi MADI OUSSENI
Date : 09/06/2026
Qualité : Président